



**Discours du Conseiller d'Etat, Monsieur Mauro Poggia,
chargé du département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS),
lors du compte rendu public de l'activité en 2017
du pouvoir judiciaire (12 avril 2018)**

Monsieur le Procureur général,

Mesdames et Messieurs les représentants des autorités fédérales, cantonales et municipales,
Mesdames et Messieurs les magistrats des pouvoirs judiciaires fédéraux, cantonaux et de
France voisine,

Mesdames et Messieurs,

En qualité d'ancien avocat, c'est avec une certaine émotion que je viens, en ces lieux,
m'exprimer au nom du Conseil d'Etat de la République et canton de Genève.

Aujourd'hui, en tant que représentant du pouvoir exécutif, mais aussi en tant que magistrat
chargé d'un département qui englobe l'emploi, les affaires sociales et la santé, je souhaiterais
partager avec vous deux messages :

**Le premier, de manière quelque peu provocante, c'est de rappeler que le pouvoir
judiciaire n'a pas le monopole de la justice.**

La Justice avec un grand J englobe non seulement des considérations légales et juridiques
mais aussi des considérations sociales, économiques, politiques, des considérations qui
relèvent des droits humains.

Seule une société juste peut assurer sa cohésion sociale et son essor économique. Certaines
politiques publiques sont particulièrement sensibles au thème de la justice. Ce sont celles que
j'ai la chance de pouvoir mener.

- Dans le domaine de la santé, cette justice se traduit par un accès équitable aux soins pour
tous, mais aussi par l'indemnisation à laquelle on a droit lorsque la pratique de la
médecine n'est pas conforme aux règles de l'art.
- Dans le domaine de l'aide sociale, cette justice consiste à faire respecter l'égalité devant
la loi.
- Enfin, dans le domaine du chômage et de ses conséquences, il s'agit de veiller à ce que
non seulement les prestations soient prévisibles dans un cadre légal préétabli mais aussi
qu'elles soient servies avec la justesse qui s'impose.

On peut donc affirmer que dans le canton de Genève, mon département est bien souvent le
bras armé de cette justice sociale.

Mais ce bras armé, quoique bienveillant, peut, j'en ai conscience, parfois faillir. Il est donc
important qu'il y ait une justice qui puisse à la fois redresser les erreurs mais aussi donner des
indications sur la manière dont cette égalité, à laquelle nous souscrivons tous, doit être mise
en place.

Et nous tous, que nous agissions en tant que membres de l'administration qui applique les lois existantes, en tant que membres du pouvoir judiciaire qui en fait de même ou en tant que membres des pouvoirs politiques dont on attend aussi une attention particulière quant à la perfectibilité des lois existantes, nous devons chacune et chacun, à tout moment, rester conscient de cette responsabilité, dans la mise en œuvre des politiques publiques. Comme dans notre cohésion sociale ou encore dans la défense de la bonne foi en affaires.

Il est donc important que nous ayons, toutes et tous, cette conscience de faire avancer une cause commune. Et pourtant, la séparation des pouvoirs, si chère à nos sociétés démocratiques est sans doute, une expression qui peut être trompeuse. Car si l'indépendance des pouvoirs est importante, la collaboration des mêmes pouvoirs l'est tout autant.

Aucun des domaines de l'action étatique ou des relations entre individus n'échappe au regard et à la sanction de la justice. En cela, vous êtes les porteurs et les garants, non seulement de la santé de notre société elle-même, mais du bien-être intellectuel et moral de chacun de ses membres.

Dans cette perspective, autant l'indépendance des pouvoirs n'est pas négociable, autant la séparation impose une porosité des réflexions et des actions, sans laquelle la cohérence, élément central du sentiment de justice, risque de disparaître.

C'est ainsi qu'au nom du Conseil d'Etat, je souhaite exprimer sa gratitude au Pouvoir judiciaire pour les ponts de dialogues qui ont su se construire et se renforcer ces dernières années. Ils devront se développer encore, car chaque fois que l'Etat, par son administration, influence ou modifie le comportement de notre population, la justesse de cette action sera contrôlée, légitimement, par le Pouvoir judiciaire.

Que la procédure soit gracieuse ou contentieuse, la décision rendue aura toujours un coût. Un coût financier, bien évidemment, mais aussi un coût humain, voire un coût social, non seulement pour les administrés directement touchés, mais également par le message qui sera porté à l'ensemble de la collectivité.

Quel que soit le rôle qui est le nôtre, membres du législatif, représentants de l'exécutif ou magistrats du Pouvoir judiciaire, nous devons constamment garder à l'esprit que nous sommes les maillons d'une seule et même chaîne de solidarité, qui est celle à laquelle doivent pouvoir s'accrocher tous les membres de notre collectivité, quelle que soit leur situation sociale ou économique.

Si je porte ce message, c'est parce que j'ai parfois le sentiment, en prenant connaissance de décisions rendues par les instances judiciaires, notamment fédérales, qu'en présence de deux possibles, tout aussi respectueux l'un et l'autre de l'ordre juridique, on porte son dévolu sur une option sans considération suffisante pour les conséquences financières et donc sociétales que ce choix implique.

Rendre la justice, c'est davantage que de dire le droit. Autant un article de loi s'inscrit sur un support en deux dimensions, autant la justice en a une troisième qui doit être la profondeur, cette profondeur dans laquelle le sens du vivre ensemble se retrouve.

Je sais que chacune et chacun d'entre vous a cette conscience et je voulais vous dire que le Conseil d'Etat vous en sait gré.

Le deuxième message que je souhaite porter aujourd'hui est celui de la nécessité de s'engager résolument sur la voie de la médiation.

Outil d'une grande valeur, la médiation a encore un potentiel largement sous-exploité par nos missions respectives. J'aimerais souligner combien il est important pour nous d'en faire la promotion.

Quand on a un marteau, on peut être tenté de dire que tous les problèmes sont des clous. Or, par analogie, on ne peut pas affirmer, lorsqu'on est juge, que toutes les solutions sont des jugements.

Un jugement peut apporter la paix sociale mais il peut tout aussi bien engendrer l'amertume. Vous le savez tout comme moi, de nombreux plaideurs, sans doute en nombre croissant, investissent dans la procédure engagée une part émotionnelle à ce point importante que la victoire en devient une raison de vivre et à l'inverse, la défaite, la source d'un effondrement.

Quel est alors le gain pour notre société à générer un triomphe écrasant ou une défaite dévastatrice ? Certes, cela ne pourra pas toujours être évité. Néanmoins, dans combien de causes, par un dialogue bien dirigé, ne pourrait-on pas, au contraire, faire de ce litige une victoire commune. Commune pour les parties d'abord, mais aussi pour la société et les citoyens ?

Sur ce chemin nous avons encore tant à faire. A Genève, bien sûr, mais en Suisse aussi. Vous le savez mieux que quiconque, dans une justice où les règles de procédure peuvent parfois vous amener à donner tort à celui qui a raison ou le contraire, nous devons nous arrêter, lever le pied et réfléchir ensemble aux moyens de revenir à ce qui est la base même de notre action, à savoir pour les uns, éviter les conflits et pour les autres les résoudre. Cette action ne peut pas être menée par une réflexion binaire, car l'humain par essence est nuance, tout comme sa vie. Il est donc essentiel, chaque fois que cela est possible, que cette nuance soit recherchée en commun avec les plaideurs pour transformer l'échec de l'un et la victoire de l'autre, mais plus souvent la défaite des deux, en une victoire commune, qui sera aussi celle de la société toute entière que nous servons, quel que soit le pouvoir auquel nous sommes rattachés.

En conclusion, je dirais que ce n'est pas par hasard que les Grecs anciens ont vu en Thémis, déesse de la justice, la fille du ciel par son père Ouranos et de la terre par sa mère Gaïa. La justice est en effet, avant tout, un sentiment en suspension entre l'un et l'autre. Cela n'enlève rien à la réelle matérialité des jugements qui la concrétisent, mais qui n'en sont que les éphémères porteurs. Car la justice, une fois rendue, si elle n'est pas ressentie comme telle par celles et ceux qui ont fait appel à elle, n'est alors plus que glaive au mépris de la balance.

Au nom du Conseil d'Etat, je tiens à vous faire part de ma reconnaissance, pour votre invitation d'abord, mais aussi pour avoir permis au Pouvoir exécutif de s'exprimer devant vous. La symbolique de ma présence, au-delà des quelques mots que j'ai pu prononcer, consacre notre attachement commun à travailler ensemble, dans le respect mutuel, pour une société meilleure.

Je vous remercie pour votre attention.

Monsieur Mauro Poggia,

Conseiller d'Etat chargé du département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé